

Image not found or type unknown



Vitesse limitée copropriété

Par **bko99**, le **26/01/2014** à **18:07**

Bonsoir

J'aimerais savoir quelle est la vitesse limitée dans un parking de copropriété ? Au cas où il n'y a rien d'indiqué dans le règlement de copropriété, quelle est la limite de vitesse ? Est-ce que la FNAIM peut imposer une vitesse aux copropriétaires ? Merci

Par **Visiteur**, le **28/01/2014** à **13:53**

de toute façon qu'importe la vitesse comme aucun appareil ne sera mis en place pour la contrôler...En fait c'est plus de la vitesse excessive que de l'excès de vitesse... Vitesse excessive étant liée au contexte et non à une limitation par affichage. Cela relève de la conduite dite "dangereuse" laissée à l'appréciation de celui qui la constate. En gros, si vous renversez quelqu'un, vous rouliez trop vite ! même à 20 à l'heure...